

SÉANCE DU 2 JUIN 2021

DECISION N° 2021 / 73 / EOLIEN DUNKERQUE / 8

PROJET DE PARC EOLIEN EN MER AU LARGE DE DUNKERQUE ET SON RACCORDEMENT ELECTRIQUE

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L. 121-8 et l'article L. 121-9,
- vu sa décision n°2019 / 137 / EOLIEN DUNKERQUE / 1 du 4 septembre 2019, décidant de l'organisation d'un débat public sur le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque et son raccordement électrique, et désignant M. Roland PEYLET, Président de la commission particulière en charge de l'animation du débat public
- vu sa décision n°2019/ 162 / EOLIEN DUNKERQUE / 2 du 6 novembre 2019, désignant Mmes Claude BREVAN, Dominique SIMON et M. Jacques ROUDIER, membres de la commission particulière,
- vu sa décision n°2020/ 28 / EOLIEN DUNKERQUE / 3 du 4 mars 2020, validant le dossier des maîtres d'ouvrage sur le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque et son raccordement électrique, sous trois réserves,
- vu sa décision n°2020/ 81 / EOLIEN DUNKERQUE / 4 du 1^{er} juillet 2020 fixant la durée du débat et arrêtant ses modalités et son calendrier,
- vu sa décision n°2020 / 97 / EOLIEN DUNKERQUE / 5 du 29 juillet 2020 décidant d'une expertise complémentaire,
- vu sa décision n°2020 / 131 / EOLIEN DUNKERQUE / 6 du 4 novembre 2020 décidant d'une prolongation de la durée du débat public jusqu'au 20 décembre,
- vu sa décision n°2021 / 23 / EOLIEN DUNKERQUE / 7 du 3 février 2021 décidant de relever le plafond d'indemnité allouée au président et aux membres de la commission,
- vu le compte rendu et le bilan du débat public publiés le 15 février 2021,
- vu la décision des maîtres d'ouvrage des éoliennes en mer au large de Dunkerque et de RTE du 10 mai 2021, consécutive au débat public portant sur des projets éoliens en mer au sud de la Bretagne et leur raccordement,
- vu sa décision n°2021 / 72 / LISTE GARANTS / 9 du 2 juin 2021 inscrivant Priscilla CASSEZ sur la liste nationale des garants

Sur proposition de la Commission particulière du débat public sur le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque et son raccordement électrique et après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : La commission nationale prend acte du bilan de la Présidente de la CNDP et du compte rendu de la commission particulière du débat public sur le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque et son raccordement électrique.

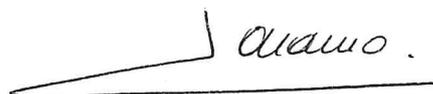
Article 2 : La commission nationale prend acte de la décision du 10 mai 2021 des maîtres d'ouvrage des éoliennes en mer au large de Dunkerque, consécutive au débat public portant sur des projets éoliens en mer au large de Dunkerque.

Article 3 : Mesdames Claude BREVAN et Priscilla CASSEZ et Monsieur Jacques ROUDIER sont désignés garantes et garant chargés de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque et son raccordement électrique.

Article 4 : Les garants établiront un rapport annuel aux dates anniversaires de leur désignation et un rapport final, qui sera joint au dossier d'enquête publique.

Article 5 : La présente décision sera publiée au Journal Officiel de la République française

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chantal Jouanno', is written over a horizontal line. The signature is written in a cursive style.

Chantal JOUANNO